

D. Mais alors comment pouvez-vous vous octroyer la moitié du samedi?—
R. On me le donne. Tout le monde l'a.

M. Bowman:

D. Vos autres chiffres?—R. "Voyages officiels, 174."

M. ERNST: Comment arrivez-vous à ce chiffre?

Le TÉMOIN: Les états déposés ici et à propos desquels M. MacInnis m'a interrogé donnent 174 jours.

M. Bowman:

D. 174 jours de quoi?—R. De voyages officiels.

D. La preuve?—R. La preuve est aux mains du Comité.

D. Dites le nom des documents qui fournissent cette preuve.—R. Ceux des déplacements: 5 jours ici, 10 jours là et 2 jours ailleurs.

D. Vous voulez parler des 174 jours qui apparaissent au compte particulier?—R. Oui. Selon moi on arrive à 174 jours.

D. Passons. Ensuite?—R. Les congés.

D. Vraiment?—R. Le congé d'un mois par année.

D. Ne nous avez-vous pas dit, l'autre jour, que vous ne preniez pas de congé?—R. J'ai dit que je sortais de la ville aux fins de semaine. Je pouvais prendre des congés à discrétion, mais comme vous ne pensez pas comme moi là-dessus je me contente de vous indiquer les congés reconnus tels et auxquels j'ai droit.

D. En sus des 172 jours et demi que vous vous octroyez pour la moitié des samedis et dimanches vous demandez autre chose?—R. Et pourquoi pas?

D. Et maintenant vous désirez?—R. Le congé de 30 jours par année.

D. A quoi cela nous mène-t-il?—R. A 180 jours.

D. Il est pour le moins singulier que les 172 jours et demi et les 180 se rapprochent assez. Selon vos propres calculs vous doublez pour le moins votre avoir. Vous vous êtes déjà prévalu de la moitié du samedi et de tout le dimanche, ce qui vous donnait en tout 172 jours et demi. C'est bien cela? Voilà pour inaugurer votre compte?—R. Non, pas à mon avis.

D. C'est cependant le fait brutal?—R. Voulez-vous dire que je n'ai pas droit à mon dimanche, où que je le passe?

D. Vous avez certainement droit à votre dimanche, mais vous voulez le ravoir.—R. Le document prêté par M. Ernst à Mlle Otter me porte absent du bureau les samedis.

D. Nous vous avons accordé cela hier, à savoir 79 jours. Je le mets moi-même au dossier. Vous avez déjà réclaté dans ce document la moitié des samedis et les dimanches ainsi que les congés, ce qui vous donne en tout 172 jours et demi.—R. Je l'ai fait parce qu'on me le reprochait.

D. Et vous vous les appropriez?—R. Oui.

D. Et aujourd'hui vous demandez encore 180 jours?—R. Oui, et les raisons pour se faire sont admises de tous.

D. Et vous réclamez encore 180 jours?—R. Oui.

D. Ensuite?—R. Ensuite vient un mémoire que j'ai sous la main.

D. Pouvez-vous nous fournir des détails?—R. Non, je ne les ai pas.

D. Pas de détails?—R. Non. Il s'agit des congés de maladie concédés à tous.

Le PRÉSIDENT: Vous ne prétendez pas avoir été malade tout ce temps? Vous voulez simplement dire que si vous aviez été malade vous eussiez pu prendre tout ce temps pour vous soigner?